



FEDERATION POLYNESIENNE DE RUGBY

FORMULAIRE DE MUTATION

Saison :
2025-2026

Le Licencié

Licencié à :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU
NATIONALITE	ADRESSE EFFECTIVE	N° de licence	

JE DECLARE DONNER MA DEMISSION DU CLUB DE :

ET DEMANDER MON ADHESION AU CLUB DE :

Fait à :

Le :

Signature :

AVIS DES PRESIDENTS DE CLUBS

LE CLUB QUITTÉ :

Avis motivé du club quitté (entourer):

FAVORABLE / DEFAVORABLE

Si défavorable, indiquer la raison :

Nom + Signature :

LE CLUB SOLLICITÉ :

Avis motivé du club sollicité (entourer):

FAVORABLE / DEFAVORABLE

Fait à :

Le :

Nom + Signature :

INDEMNITES DE TRANSFERT

1. Indemnité de formation

Tous les jeunes de -21 ans : 10.000F d'indemnité de base + 1.000 F par année licencié au sein du club.+ 2.000F de dossier à la FPR (**12.000 + 1.000 /année**)

2. Indemnité de mutation (joueur à partir de 21 ans)

2.000 F pour la FPR et 3.000 F pour le club quitté. (**5.000 Fcp**). Le chèque de 5.000 Fcp doit être déposé avec la demande de mutation

Rappel : la période de mutation : du 1 juillet au 31 août 2022. Les feuilles de mutations sont à retourner à la FPR avant le 31 août.

JOINDRE UNE PHOTOCOPIE D'UNE PIECE D'IDENTITE DU LICENCIE – Ne pas oublier les indemnités.

Toutes les règles de mutations sont disponibles dans les règlements généraux et sportifs de la Fédération Polynésienne de Rugby.

Article 16 à 26, pages 13 à 16.

2 joueurs seniors d'un club A vers un club + 2 jeunes (Ou plus si accord des deux présidents)

Création d'un nouveau club: 6 joueurs maximum d'un club A vers un club B (Ou plus si accord des deux présidents)

Joueur passif (aucune feuille de match lors de l'année N-1): libre de signer une licence dans le club de son choix

Siège de la fédération : stade Fautaua – Tahiti

Boîte postale 90008 – 98716, Pirae – TAHITI, Numéro TAHITI : B75866

Téléphone : (689) 89 42 46 45 – federationpolynesiennerugby@outlook.com

Agrément N°1864/MEE du 9 mars 2016, Délégation de Service Public N°14324/MEJ du 27 décembre 2019